

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BEDFORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 487-21-1
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 487-17 CONCERNANT
LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS DU POUVOIR D'AUTORISER
DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE, DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 487-17 concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Bedford a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 4 juillet 2017.

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QU'en vertu de la loi, le conseil peut, par règlement, déléguer à un fonctionnaire de la ville le pouvoir d'autoriser des dépenses ou de passer des contrats au nom de la Ville ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 1^{er} juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET
QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2. Le règlement numéro 487-17 est modifié en modifiant les articles suivants :

ARTICLE 5 APPROBATION PRÉ-REQUISE

5.1 Achats inférieurs à 3 000\$

- Directeur du service
- Directeur général (agissant en l'absence d'un directeur de service)
- Trésorier ou trésorier-adjoint en l'absence du Directeur général

5.2 Achat de 3 001\$ à 10 000\$:

- Directeur général

5.3 Achat de 10 001\$ et plus :

- Conseil municipal

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Adopté à Bedford, ce 6 juillet 2021

Yves Lévesque
Maire

Richard Joyal
Directeur général

Avis de motion :

1^{er} juin 2021

Présentation du projet de règlement :

1^{er} juin 2021

Adoption du règlement :

6 juillet 2021

Avis de promulgation :

6 juillet 2021